

**FICHE PRODUIT ET D'INFORMATIONS TECHNIQUES****INSECTICIDE CHOC**
ANTI GUEPES – FRELONS
Débit Puissant - 750ml**Article MEL2704****CARACTERISTIQUES :**

- Cet insecticide spécialement conçu pour détruire les nids de guêpes, frelons européens et asiatiques... a un effet choc et rémanent.
- Muni de valve et de diffuseur spéciaux de type extincteur, cet aérosol projette à plus de 4 mètres le produit actif. Il évite ainsi de s'approcher de la zone dangereuse.

Caractéristiques Physico-chimiques du produit actif :

- ✓ D-tétraméthrine (cas n°1166-46-7) : 0.24% m/m (effet de choc (KD))
Cette molécule confère au produit un pouvoir d'abattement extrêmement rapide sur tous les insectes. Elle possède une faible toxicité.
- ✓ Perméthrine 25/75 (cas n° 52645-53-1) : 0.12% m/m (effet létal (Kill))
La Perméthrine est la substance active la plus efficace combinant les propriétés d'agent létal et de stabilité à la lumière.
- ✓ Piperonyl Butoxyde (cas n° 51-03-6) : 0.72% m/m (synergiste)
Il permet d'accroître les performances d'une formulation en réduisant les quantités de substances actives nécessaires.

Substances actives notifiées dans le cadre de la directive 98/8/CE concernant les produits biocides.

DOMAINE D'UTILISATION :

UTILISEZ LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

- Spray surpuissant destiné à la destruction des nids de guêpes et de frelons en toute sécurité.
- Eviter de pulvériser à proximité d'organisme vivants à sang froid (poissons, reptiles, etc.)
- Doit être utilisé essentiellement en extérieur ou sous les toits, charpentes, dans les remises, abris de jardins, caves etc.
- Eviter de pulvériser dans les pièces de séjour, chambres, bureaux etc.

NOTE: cet aérosol est réservé à l'usage des professionnels (sociétés de nettoyage et de désinfection, pompiers, agriculteurs etc.).

Les renseignements donnés dans cette notice sont fournis de bonne foi dans le but d'aider notre clientèle. En raison de la diversité des utilisations et des conditions d'emploi de nos produits, nous prions notre clientèle de s'assurer que ceux-ci conviennent bien à l'usage auquel ils sont destinés. 29/09/2011



MODE D'EMPLOI :

- Porter un équipement de protection individuel (masque, gants, etc.)
- Agiter vigoureusement l'aérosol.
- Se placer à distance de l'objectif à atteindre (4 à 6 mètres).
- Asperger directement sur le nid de guêpes ou de frelons en enrobant toute la surface du nid.
- Bien aérer après usage.
- Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5min avant de remettre le matériel sous tension.



RECOMMANDATIONS :

- Récipient sous pression.
- A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
- Ne pas percer ou brûler même après usage.
- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
- **Conserver hors de portée des enfants.**
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre anti-poison le plus proche.
- Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.
- Elimination : ne pas rejeter les résidus dans les égouts et cours d'eau. Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions des règlements municipaux d'élimination de ces déchets, par exemple en déchetterie.

CONDITIONNEMENT :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| -- Format du boîtier : 65 x300 Fer blanc | -- Carton de 12 aérosols |
| -- Capacité nominale : 1000 ml | -- Volume net : 750 ml |
| -- Gaz propulseur : Butane Propane | -- Etiquette de danger : |
| | F+ Extrêmement inflammable |
| | N+ Dangereux pour l'environnement |



Les renseignements donnés dans cette notice sont fournis de bonne foi dans le but d'aider notre clientèle. En raison de la diversité des utilisations et des conditions d'emploi de nos produits, nous prions notre clientèle de s'assurer que ceux-ci conviennent bien à l'usage auquel ils sont destinés.

29/09/2011